

**CONCOURS RÉSERVÉ DE RECRUTEMENT DE**

**PLP Génie Mécanique**

**Option : Maintenance des véhicules, machines agricoles,  
engins de chantiers**

**Session 2018**

Rapport de jury présenté par  
**François LE REST**  
Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional  
Sciences et Techniques Industrielles

**Président de jury**

L'analyse des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Jean PERRIN à MARSEILLE, respectivement du 5 au 8 février et du 19 au 22 février 2018. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à monsieur le proviseur du lycée Jean PERRIN ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

## **SOMMAIRE**

Résultats statistiques	p. 3
Avant-propos	p. 4
Rapport du jury concernant le RAEP	p. 5
Préparation de l'épreuve d'admission par le jury	
Constat sur la qualité des dossiers RAEP	
Conseils aux candidats	
Rapport du jury pour l'épreuve d'admission	p. 8
Présentation de l'épreuve	
Analyse globale des résultats	
Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats	
Conclusion	

## RÉSULTATS STATISTIQUES

### Concours réservé

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
	25	21	12	5

Note obtenue par le premier candidat admis	
Note obtenue par le dernier candidat admis	

### Cafep

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
	2	4	3	2

Note obtenue par le premier candidat admis	14
Note obtenue par le dernier candidat admis	10

#### Avant-propos

Depuis la session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012..

Le dispositif mis en oeuvre par l'article 1er de la loi du 12 mars 2012 **est prolongé de deux années** en application de l'article 41 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

- les dates et périodes de références servant à l'appréciation des conditions d'ancienneté sont décalées de deux ans, soit le 31 mars 2013 ;

- les agents éligibles aux recrutements réservés au titre des conditions antérieures conservent le bénéfice de leur éligibilité et peuvent continuer à déposer leur candidature jusqu'à l'extinction du dispositif le 12 mars 2018.

Il était impératif pour les candidats de bien s'imprégner de l'esprit du texte de ce BOEN qui précise clairement la constitution du dossier RAEP, ainsi que l'esprit et le déroulement de l'épreuve d'admission.

Le concours a véritablement pris la forme d'un examen professionnel car le nombre de postes était bien supérieur au nombre de candidats validés. Il s'agissait donc pour eux de démontrer que par leur expérience ils avaient acquis les compétences nécessaires pour assurer l'enseignement que les élèves sont en droit d'attendre dans la spécialité concernée.

Malheureusement les prestations des candidats n'ont pas été souvent à la hauteur des attentes lorsque l'on postule pour enseigner les métiers de la maintenance des véhicules. Quelques prestations ont été sanctionnées par des notes faibles. La cause en est bien souvent un manque de préparation, ou une mauvaise interprétation des objectifs du dossier RAEP ou de l'épreuve d'admission.

Peu de candidats en échec les cinq années précédentes ont su faire l'effort de travailler leurs points faibles et ont pu démontrer qu'ils avaient acquis les compétences qui leur manquaient.

Par contre de nouveaux candidats, pas assez nombreux au regard des nouvelles possibilités d'inscription, ont démontré ces compétences.

**Il est regrettable de constater que beaucoup de candidats, en échec lors de précédentes sessions et sanctionnés par des notes très basses, n'ont apporté aucune évolution à leur RAEP comme à leurs présentations.**

Nombre des inscrits ont été radiés de la liste car ils ne répondaient pas aux critères pour pouvoir se présenter à ce concours.

Le jury attendait des candidats une expression écrite et orale de qualité, un comportement et une présentation irréprochables.

Ce rapport de jury a pour objectif d'apporter une aide efficace pour les futurs candidats à cet examen professionnel réservé s'il était reconduit à l'avenir.

Le Président du jury

## Rapport du jury concernant le RAEP

### 1. Préparation de l'épreuve d'admission par le jury (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette préparation consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans la première partie de ce dossier, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement.

Dans une seconde partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, une séquence qui lui paraît la plus significative. Celle-ci est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

### 2. Constat sur la qualité des dossiers RAEP

Dans la première partie du RAEP :

Le jury a regretté que malgré ses recommandations faites les années précédentes, il subsiste encore un certain manque de lisibilité dans certains dossiers de RAEP. Il serait souhaitable que les dossiers soient synthétiques, de telle sorte que le parcours professionnel apparaisse plus clairement.

Dans la seconde partie du RAEP :

- Le candidat devrait privilégier un développement pédagogique s'appuyant sur une situation se déroulant au niveau d'enseignement le plus élevé dans lequel il intervient (BAC Pro toutes options liées à la maintenance des véhicules).

- Le candidat doit être en mesure de présenter la manière avec laquelle a été appréhendée la totalité de la formation, notamment la répartition du référentiel, la répartition avec l'équipe pédagogique, la mise en place des PFMP et des évaluations certificatives. Les stratégies pédagogiques choisies par le candidat doivent être soutenues et explicitées de manière pertinente aussi bien dans la rédaction du dossier que dans la prestation orale.

Le jury attend une argumentation pédagogique sur les stratégies choisies autre que le simple respect de directives de l'Inspection.

Si dans de nombreux cas, les dossiers sont élaborés suivant la charte préconisée par le BOEN N° 47 du 20 décembre 2012, le jury regrette que beaucoup de candidats aient eu des difficultés pour rendre compte clairement de leur expérience professionnelle.

Pour cette session 2018, beaucoup de candidats ont semblé éprouver des difficultés à présenter une analyse réflexive de leur pratique professionnelle et de son évolution.

Les commissions d'interrogation ont noté bien souvent une incapacité des candidats à décrire et parler de leur quotidien dans leur fonction d'enseignant.

L'élaboration des dossiers doit largement faire appel aux techniques de présentation assistée par ordinateur.

Il s'agit pour le candidat, dans le nombre de pages imparti, d'exposer le plus clairement possible et de manière synthétique les éléments significatifs qui permettront au jury de se faire une opinion objective de l'expérience professionnelle du candidat.

### 3. Conseils aux candidats

L'élaboration du dossier doit se faire bien évidemment dans le respect des préconisations du BOEN, mais aussi dans l'optique de l'épreuve d'admission. Trop souvent, les dossiers sont des compilations de documents distribués aux élèves.

Le jury attend de la part des candidats une excellente maîtrise des outils numériques de communication. Dans cette optique, il convient de porter une attention particulière à la mise en page, afin de rendre les dossiers clairs et parfaitement lisibles. Trop de dossiers présentent des pages entières avec l'absence totale de paragraphe ou encore de saut de ligne.

#### 3.1. Première partie du dossier

Pour la première partie du dossier, le BOEN N° 47 du 20 décembre 2012 stipule :

*« Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».*

Le jury attend, au travers de ces deux pages, une description des missions éducatives qui ont été confiées au candidat. Il ne s'agit pas d'expliquer avec précision les activités professionnelles hors du champ éducatif que le candidat a pu réaliser. Ce point peut être abordé, de manière très synthétique, si cela apporte un éclairage pertinent pour la suite de la carrière.

#### 3.2. Deuxième partie du dossier

Pour la deuxième partie de l'épreuve d'admissibilité, le choix de l'activité doit être justifié. Celle-ci sera développée avec pertinence et devra mettre en évidence les points suivants :

- le niveau auquel est destinée l'activité. Le jury a souvent dû chercher dans les annexes cette information ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité, en s'appuyant sur le référentiel du diplôme concerné.
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée.

Il est important de mettre en relief tous les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion claire sur les intentions du candidat. Parmi ceux-ci, il conviendra d'apporter des éléments sur :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le mode de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes ;

Cette partie pourra mettre en évidence l'implication dans l'aide à l'orientation ou dans le parcours avenir. Pour clore cette partie, le candidat pourra établir un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer.

Les documents présents en annexe s'attacheront à illustrer l'analyse et la cohérence de l'activité développée, et seront limités au strict nécessaire.

Le jury est sensible à la rigueur scientifique et technologique dont doivent faire preuve les candidats et souhaite que l'ensemble des documents présentés dans le dossier soient en totalité maîtrisés par les candidats. Force est de constater que des candidats ne sont pas à même de soutenir des éléments qu'ils semblent découvrir au moment de l'entretien.

## Rapport du jury pour l'épreuve d'admission

### 1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve orale se compose de 2 parties.

La première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (10 minutes maximum).

Cet échange permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat (10 minutes au maximum) sur un sujet défini par le jury (voir exemple en annexe). Ce sujet est en lien avec le contenu du dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (20 minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Une préparation, en loge, d'une durée de 30 minutes est organisée juste avant le début de l'épreuve. Le sujet à traiter, lors de la deuxième partie de l'épreuve, est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

#### *Environnement matériel*

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec les logiciels de bureautique courants, mais sans connexion Internet compte-tenu de la durée de la préparation. Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui est remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique avec vidéo projecteur sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance.

### 2. Analyse globale des résultats

Globalement, le jury a apprécié la qualité de quelques prestations trop peu nombreuses, certains candidats ont en effet présenté des exposés de très bons niveaux avec une description synthétique de séances pour lesquelles les objectifs étaient clairement indiqués et les choix didactiques parfaitement justifiés.

D'autres prestations, malgré les recommandations du jury évoquées dans les précédents rapports, montrent que les candidats n'ont pas encore la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre dans les formations professionnelles.

Le jury regrette que certains candidats aient une vision très parcellaire de l'institution et de leur lycée d'exercice. Des lacunes sont constatées notamment dans les domaines suivants: le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'accompagnement personnalisé.

Le jury a constaté que les néo-candidats ont globalement mieux réussi leur prestation et qu'un nombre non négligeable de candidats ayant déjà présenté le concours n'ont malheureusement pas tenu compte des recommandations du jury.

### 3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Lors de l'accueil des candidats, il est clairement précisé que le jury a pour objectif (et pour consigne), de tirer le meilleur du potentiel de chacun. Malgré cela quelques candidats ont montré des signes d'inquiétude ou de stress. Une préparation à la maîtrise de soi peut donc s'avérer bénéfique.

Les candidats doivent s'efforcer de proposer, pour réussir cette épreuve, un exposé clair et structuré qui s'appuie sur :

- un plan succinctement annoncé en introduction ;
- l'emploi d'un vocabulaire technique rigoureux et approprié ;
- l'utilisation judicieuse des moyens de communication mis à disposition (cette utilisation est fortement recommandée).

Dans la première partie, les candidats doivent être très brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter l'activité pédagogique retenue pour le dossier. Suite à cette présentation, les échanges visent à approfondir :

- le positionnement de la séquence dans la progression annuelle ;
- les prérequis et les objectifs à atteindre ;
- les stratégies pédagogiques retenues (démarches, utilisation des TICE, interdisciplinarité, organisation des travaux en équipes d'élèves, structuration des connaissances, évaluations associées, remédiation, individualisation, documents restant à l'élève, mise en place des PFMP et des évaluations certificatives, etc.).

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet donné lors de la préparation. Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître le référentiel du diplôme professionnel de la spécialité présentée.

L'évaluation des candidats prend alors en compte :

- le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la pertinence des choix didactiques, en particulier la façon dont les outils numériques sont intégrés dans les activités ;
- l'intégration des TICE dans l'exercice du métier ;
- la construction des situations d'enseignement ;
- la conduite de la classe pour favoriser les apprentissages pour tous les élèves ;
- l'adéquation entre les activités décrites et la structuration des connaissances qui en résulte ;
- les moyens mis en œuvre pour évaluer les progrès des élèves ;
- et d'une manière générale, la capacité à prendre en compte toutes les missions du professeur

Enfin les candidats doivent s'attacher à respecter les temps impartis lors de leur prestation orale, il est fortement conseillé de s'exercer au préalable.

### 4. Conclusion

Toujours dans l'hypothèse d'une reconduction du concours sous la même forme, les attendus énoncés ci-dessus seront les mêmes pour la prochaine session. Le jury souhaite que les futurs candidats prennent en compte les remarques de ce rapport pour leur préparation, car la réussite à un concours ne s'improvise pas.

Par ailleurs, chaque candidat doit avoir à l'esprit qu'il pourra être amené à intervenir dans tous les niveaux de formation dispensés en LP et que par conséquent, il doit s'appropriier un minimum de connaissances sur l'ensemble de ces niveaux.

De plus le jury rappelle aux candidats qu'un comportement et une présentation irréprochables, avec une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique est indispensable.